

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DEVE 35 Adhésion de la Ville de Paris à l'association Cultures aux jardins pour l'année 2011.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Cultures aux jardins ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Cultures aux jardins.

Article 2 : La Ville de Paris, représentée par Monsieur le Maire de Paris, est autorisée à participer au budget de fonctionnement de cette association.

Article 3 : Le montant de cette participation est fixé à 1.500 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, rubrique 823, nature 6281, mission 280 pour l'exercice 2011.